



*Note: This is a professionally translated version of the English language original that remains the document of record.*

# DÉCLARATION DE PRINCIPES : DROITS DE L'HOMME 2023

WWF est une organisation de conservation, qui s'efforce de promouvoir sa mission (un monde dans lequel l'homme et la nature prospèrent) en se basant sur le principe fondamental selon lequel les résultats positifs à la fois pour l'homme et la nature dépendent de l'ancrage et de l'intégration des droits de l'homme dans les pratiques de conservation. Si la protection des droits de l'homme incombe aux États en tant que « garants de droits », le WWF reconnaît que les entreprises et les organisations, y compris les nôtres, peuvent jouer un rôle important dans le respect des droits de l'homme.

Tout en respectant les lois nationales et le rôle de l'État, la présente Déclaration de Principes s'applique à l'ensemble des activités du WWF. Elle fait partie des normes fondamentales du WWF, qui ont été adoptées dans l'ensemble du Réseau du WWF et qui sont renforcées par les valeurs fondamentales du WWF que sont le courage, l'intégrité, le respect et la collaboration.

## Principes

1. **Respecter les droits de l'homme.** Le WWF respecte et promeut les droits de l'homme proclamés au niveau international, y compris le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable.
2. **Mettre en œuvre une approche fondée sur les droits de l'homme.** Le WWF promeut une approche de la conservation fondée sur les droits de l'homme et s'engage à intégrer cette approche dans son travail.
3. **Exhorter les États à satisfaire à leurs obligations en tant que garants des droits.** Dans le cadre de son travail, le WWF encourage les États à respecter et protéger les



Working to sustain the natural world for the benefit of people and wildlife.

together possible. panda.org

WWF® and ©1986 Panda Symbol are owned by WWF. All rights reserved.  
WWF, 28 rue Mauverney, 1196 Gland, Switzerland. Tel. +41 22 364 9111  
CH-550.0.128.920-7



détenteurs de droits et à satisfaire à leurs obligations envers ceux-ci. En satisfaisant à leur devoir de protection, les États doivent prévenir, enquêter, punir et remédier à toute violation des droits de l'homme.

4. **Éviter de causer ou de contribuer à des violations des droits de l'homme.** Le WWF s'efforce d'identifier les cas d'impacts négatifs potentiels et réels sur les droits de l'homme liés à ses activités et de prendre des mesures appropriées et proportionnées pour prévenir ces impacts ou pour y remédier.
5. **Favoriser la protection des populations en situation de vulnérabilité.** Le WWF reconnaît la nécessité de déployer des efforts particuliers pour prévenir toute atteinte aux personnes vulnérables aux violations des droits de l'homme dont ils bénéficient, et de favoriser la protection et le respect des droits de l'homme dont ils bénéficient dans le cadre de son travail.
6. **Encourager la bonne gouvernance.** Le WWF favorise l'amélioration des systèmes de gouvernance qui peuvent garantir les droits des populations autochtones et des communautés locales dans le cadre de son travail sur la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, y compris des éléments tels que les cadres juridiques, politiques et institutionnels, et les procédures pour une participation et une responsabilisation équitables.
7. **Aider les détenteurs de droits.** Le WWF s'efforce d'aider les détenteurs de droits à exercer leurs droits et à tenir les garants des droits pour responsables.
8. **Favoriser les droits de l'homme dans les partenariats.** Le WWF attend de ses partenaires qu'ils respectent les droits de l'homme et se réserve le droit de se retirer d'un partenariat si cette attente n'est pas satisfaite.
9. **Favoriser les droits de l'homme des défenseurs de l'environnement.** Sans mettre en danger son personnel, ses partenaires ou les défenseurs de l'environnement eux-mêmes, le WWF s'efforce de promouvoir la responsabilité des garants des droits au niveau local et national afin de sécuriser l'espace civique et de protéger les droits de l'homme des



Working to sustain the natural world for the benefit of people and wildlife.

together possible.

[panda.org](http://panda.org)

WWF® and ©1986 Panda Symbol are owned by WWF. All rights reserved.  
WWF, 28 rue Mauverney, 1196 Gland, Switzerland. Tel. +41 22 364 9111  
CH-550.0.128.920-7



défenseurs de l'environnement.

10. **Harmoniser les communications et les revendications.** Le WWF s'efforce d'intégrer ses engagements en matière de droits de l'homme dans ses communications et ses revendications.



Working to sustain the natural world for the benefit of people and wildlife.

together possible. panda.org

WWF® and ©1986 Panda Symbol are owned by WWF. All rights reserved.  
WWF, 28 rue Mauverney, 1196 Gland, Switzerland. Tel. +41 22 364 9111  
CH-550.0.128.920-7